



Conseil économique et social

Distr. générale
25 janvier 2023

Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique**

Quarante-et-unième réunion
Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire*
Questions statutaires

Rapport sur la suite donnée aux résolutions adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

I. Introduction

1. Le présent rapport met en lumière les progrès accomplis dans la mise en œuvre par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des résolutions adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa réunion tenue en format hybride à Dakar, les 16 et 17 mai 2022, dans le cadre de la cinquante-quatrième session de la Commission.

2. La Conférence a adopté dix résolutions, qui ont été soumises au Conseil économique et social pour examen et approbation. Le présent rapport donne un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions qui appellent des mesures de la part de la Commission.

II. Progrès accomplis par la Commission

A. Résolution 982 (LIV) : Le financement de la reprise de l'Afrique et au-delà

Paragraphe 2

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à apporter son leadership intellectuel et son soutien technique aux délibérations du groupe de travail de haut niveau et d'en assurer le secrétariat ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a soutenu la refonte du groupe de travail de haut niveau sur l'architecture financière mondiale pour aider à répondre aux besoins financiers urgents du continent. Depuis mars 2022, le groupe de travail a organisé neuf réunions, dont trois en présentiel, en marge de la réunion de printemps et de l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de

* E/ECA/COE/41/1.



la Banque mondiale, qui se sont tenues à Washington en avril et octobre 2022, respectivement, et de la session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique qui s'est tenue à Dakar en mai 2022. La Directrice générale du FMI a participé à deux des réunions en ligne du groupe de travail afin de consulter les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique en prélude à la réunion des ministres des finances et gouverneurs des banques centrales du Groupe des Vingt, qui s'est tenue à Bali, en Indonésie, en 2022.

La CEA dirige l'élaboration du rapport sur l'avenir de l'architecture financière mondiale, en consultation avec les ministères des finances africains et d'autres membres du groupe de travail. Ce rapport contient une proposition de nouveau programme de travail pour le FMI, qui vise à mieux répondre aux défis auxquels l'Afrique fait face dans l'architecture financière mondiale actuelle.

Paragraphe 3

(a) Texte

Demande également à la Commission économique pour l'Afrique de soutenir la prolongation de l'Initiative de suspension du service de la dette pour deux années supplémentaires et le rééchelonnement de l'Initiative au bout de ces deux ans pour une période supplémentaire de cinq ans ;

(b) Progrès réalisés

En octobre 2022, la CEA a présenté aux États membres les conclusions et les résultats du projet de recherche sur le profil de la dette africaine et les rendements obligataires, ainsi que les conclusions des travaux de recherche sur les droits de tirage spéciaux (DTS) et la création du Mécanisme de liquidité et de durabilité. Les États membres ont ainsi eu l'occasion d'échanger des informations sur les défis et les solutions en matière de gestion de la dette, dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et de la crise entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, et de partager leurs connaissances à cet égard.

Paragraphe 5

(a) Texte

Exhorte les pays, les partenaires de développement et les organisations internationales, régionales et sous-régionales à apporter leur soutien au financement et à la défense du nouveau Mécanisme de liquidité et de durabilité ;

(b) Progrès réalisés

En collaboration avec la Banque africaine d'import-export, la CEA a aidé le Mécanisme de liquidité et de durabilité à mener à bien la première opération de mise en pension avec Citibank, sur la base d'un panier diversifié d'euro-obligations souveraines, dont certaines ont été émises par l'Angola, l'Égypte et le Kenya.

Paragraphe 6

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique de faciliter la mise place opérationnelle du Mécanisme de liquidité et de durabilité, notamment en mobilisant les ressources financières des pays, des partenaires de développement et des organisations internationales, régionales et sous-régionales qui la soutiennent, et en étudiant la possibilité d'un soutien grâce à la nouvelle émission de droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a soutenu l'opérationnalisation du Mécanisme dans le cadre de la conclusion, le 14 novembre 2022, de sa première transaction de 100 millions de dollars, couvrant des euro-obligations souveraines émises par l'Angola, l'Égypte et le Kenya. Lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CEA a également contribué au lancement de l'initiative de la coalition pour la dette durable, en rédigeant la note conceptuelle et la déclaration.

Paragraphe 7**(a) Texte**

Demande également à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre sa campagne en faveur de la réforme de l'architecture financière internationale afin de permettre aux pays africains, y compris les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, d'avoir accès plus facilement et à moindre coût aux ressources des institutions financières multilatérales et régionales ;

(b) Progrès réalisés

En mai 2022, la CEA a contribué à l'organisation d'une réunion des ministres des finances, dont le but était de définir une position africaine commune sur la réforme de l'architecture internationale du financement et du développement en prélude à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les ministres ont appelé à un financement plus important, plus adapté et plus prévisible du programme africain de développement durable, qui s'attaque aux problèmes récurrents de la dette, tiennent compte des vulnérabilités spécifiques des pays africains en matière de finances et renforce la résistance aux chocs, tels que la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine.

Paragraphe 8**(a) Texte**

Prie la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique fonctionnelle et des services de renforcement des capacités aux pays qui souhaitent participer à l'initiative du Mécanisme de liquidité et de durabilité et qui remplissent les conditions requises ;

(b) Progrès réalisés

En septembre 2022, au cours de la deuxième édition du Forum égyptien pour la coopération internationale et de la réunion des ministres africains des finances, de l'économie et de l'environnement, la CEA a soutenu les États membres dans leur dialogue avec les agences de notation pour mieux comprendre les méthodologies, les exigences et les considérations, y compris les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui caractérisent un processus de notation souveraine, ainsi qu'avec le secrétariat du Mécanisme pour comprendre les accords de mise en pension et leur rôle dans l'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire des États membres sur le marché secondaire.

Paragraphe 9**(a) Texte**

Prie également la Commission économique pour l'Afrique d'aider les pays et de faciliter leurs émissions d'obligations vertes, bleues et liées aux objectifs de développement durable, afin de stimuler les investissements dans les mesures d'adaptation climatique et la préservation des ressources naturelles, en s'appuyant sur la fonctionnalité du Mécanisme de liquidité et de durabilité ;

(b) Progrès réalisés

En collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale, la CEA a contribué au renforcement des capacités des décideurs, des responsables gouvernementaux et des représentants des banques centrales de 24 États membres concernant l'émission d'obligations vertes, bleues et liées aux Objectifs de développement durable en Afrique. Deux ateliers ont été organisés en mai et juillet 2022, dans le but de présenter les rouages du Mécanisme et d'amener les États membres à mieux en comprendre le fonctionnement.

Paragraphe 10**(a) Texte**

Demande à la Commission économique pour l'Afrique d'engager des actions de sensibilisation et de mobiliser l'appui en faveur de la réaffectation des droits de tirage spéciaux aux pays qui en ont le plus besoin, pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux, y compris la rétrocession des droits de tirage spéciaux aux banques régionales de développement afin de soutenir les priorités de l'Afrique en matière de financement du développement, de mieux construire l'avenir et de parvenir à un développement vert et durable, comme le préconisent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a apporté son concours à l'élaboration d'un guide sur l'utilisation des DTS qui aidera les décideurs à comprendre les éléments essentiels des DTS, favorisera une prise de décision éclairée concernant leur utilisation et permettra d'adopter une position commune sur la manière dont les DTS devraient être recyclés des pays développés vers les pays en développement, en vue d'accroître les investissements et les liquidités en Afrique.

Paragraphe 11**(a) Texte**

Prie la Commission économique pour l'Afrique de créer une agence africaine de notation du crédit en collaboration avec la Commission de l'Union africaine ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a entrepris un examen analytique du paysage de la dette africaine et des déterminants des taux d'intérêt des obligations souveraines, qui contribuera aux travaux que la Commission de l'Union africaine, par l'intermédiaire du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, a engagés au sujet de la création d'une agence africaine de notation du crédit en tant qu'entité indépendante qui fournira des notations parallèles et complémentaires.

Paragraphe 12**(a) Texte**

Appelle tous les pays à utiliser activement la plateforme Africa Trade Exchange pour les échanges au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine.

(b) Progrès réalisés

En novembre 2022, un total de 204 fournisseurs de café, de blé, de maïs, d'autres aliments, d'engrais et de matériaux de construction avaient été intégrés à la plateforme Africa Trade Exchange. Parmi eux, 104 sont des fournisseurs africains, dont 15 sont des producteurs d'engrais.

B. Résolution 983 (LIV) : L'importance de la transformation numérique pour trouver des solutions innovantes

Paragraphe 1

(a) Texte

Prie la Commission économique pour l'Afrique de soutenir davantage le développement des capacités en matière d'identité numérique sur l'ensemble du continent africain afin de promouvoir un développement durable inclusif, de dépasser le caractère informel des économies africaines, d'améliorer la mobilisation des ressources nationales, d'accélérer la mise en place opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a aidé l'Éthiopie et le Nigéria à aligner leurs stratégies nationales de transformation numérique sur les principes du cadre d'identité numérique. Les deux États membres ont entrepris de mettre en œuvre leurs programmes nationaux d'identité numérique et de développer des cas d'utilisation, sur la base des principes du cadre et avec le soutien technique de la CEA.

Paragraphe 2

(a) Texte

Prie également la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre ses initiatives visant à renforcer la participation des femmes et des filles aux stratégies de transformation numérique ;

(b) Progrès réalisés

Grâce au camp de codage hybride *Connected African Girls*, la CEA a soutenu le développement des compétences techniques et non techniques d'environ 25 000 filles et jeunes femmes âgées de 12 à 25 ans sur le continent, ce qui les préparera à la quatrième révolution industrielle et les fera participer pleinement à l'économie numérique africaine.

Parmi les autres contributions, on peut citer le travail réalisé avec *Tech African Women*, organisation qui donne la priorité à une approche holistique des technologies numériques, englobant des avantages sociaux et économiques pour une plus grande égalité et des efforts cohérents pour combler le déficit de compétences numériques.

Paragraphe 3

(a) Texte

Demande instamment à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration de Lomé sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité ;

(b) Progrès réalisés

En août 2022, le Gouvernement togolais et la CEA ont signé un protocole d'accord pour collaborer à la création d'un centre africain de coordination et de recherche en cybersécurité, qui aidera les pays africains à mettre en œuvre la Déclaration de Lomé.

Paragraphe 4

(a) Texte

Prie la Commission économique pour l'Afrique de renforcer ses travaux sur l'exploitation des technologies numériques et de l'innovation pour permettre aux États membres d'explorer de nouveaux domaines de l'économie

des données afin d'accroître les possibilités de commerce et de développement et d'exploiter les avantages de la numérisation au service du redressement et de la stabilisation de leurs économies respectives ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a contribué à l'élaboration d'une approche et d'une stratégie continentales en matière d'intelligence artificielle pour permettre aux pays africains de libérer et d'exploiter efficacement l'énorme potentiel de transformation de cette technologie, ce qui permettra de préserver les intérêts nationaux et de favoriser le développement d'économies et de sociétés inclusives et modernes. En outre, la CEA a élaboré une feuille de route africaine sur l'intelligence artificielle.

Paragraphe 5

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, d'aider ses États membres à concevoir des mécanismes innovants supplémentaires pour financer et mettre en œuvre des stratégies de transformation numérique ;

(b) Progrès réalisés

La CEA aide le Botswana, l'Éthiopie, la Guinée, le Nigéria et le Rwanda à réaliser la transformation numérique et à assurer l'efficacité de la prestation de services. Elle a soutenu l'élaboration de la politique des données de l'Union africaine, qui a été approuvée par le Conseil exécutif de l'Union en février 2022 et qui sert de cadre continental de la gouvernance des données.

Paragraphe 6

(a) Texte

Demande également à la Commission économique pour l'Afrique de redoubler d'efforts pour soutenir le développement du commerce numérique sur le continent africain afin d'accélérer la mise en place opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine.

(b) Progrès réalisés

La CEA a contribué au renforcement des capacités des États membres en matière d'intégration réglementaire du commerce numérique et de collecte de données pour évaluer l'état de préparation des pays africains à tirer parti du commerce numérique et du commerce électronique, notamment dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Cela a permis la construction de 17 ensembles de données nationales sur les restrictions au commerce des services numériques et sur l'intégration du commerce numérique, et l'élaboration de 17 profils de pays, pour le Botswana, le Burundi, le Congo, l'Égypte, l'Eswatini, l'Éthiopie, la Gambie, le Lesotho, le Libéria, Madagascar, le Mozambique, la Namibie, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

En novembre 2022, en marge de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CEA et l'Institut des ressources naturelles en Afrique de l'Université des Nations Unies ont lancé un portail numérique appelé JUSTIS pour soutenir la transition du secteur informel vers une énergie plus propre.

C. Résolution 984 (LIV) : Le rôle des Partenariats pour la production des vaccins en Afrique dans l'amélioration des résultats sanitaires en Afrique

Paragraphe 1

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique, aux autres organisations panafricaines, aux principales entités s'occupant de la santé mondiale, aux partenaires de développement, aux institutions financières régionales et internationales et au secteur privé de mobiliser des fonds pour atteindre l'objectif de l'initiative « Partenariats pour la production des vaccins en Afrique », à savoir assurer un accès ininterrompu à des vaccins au coût abordable et de haute qualité en Afrique, en satisfaisant 60 % de la demande de vaccins du continent par la production locale d'ici 2040 ;

(b) Progrès réalisés

Les Partenariats pour la fabrication de vaccins en Afrique ont produit la première version d'une stratégie continentale et d'un cadre d'action qui guideront les initiatives africaines visant à développer la fabrication de vaccins sur le continent. En février 2022, le Conseil exécutif de l'Union africaine a, dans sa décision 1147(XL), demandé à la Commission de l'Union africaine de mettre rapidement en œuvre les programmes des Partenariats pour la fabrication de vaccins en Afrique, dans un esprit de collaboration.

Paragraphe 2

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique de collaborer avec la Commission de l'Union africaine, les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et le Groupe de travail pour l'acquisition de vaccins en Afrique pour élaborer une loi type de l'Union africaine sur les achats groupés, en vue d'une possible adoption de celle-ci, de manière à renforcer la cohérence des mécanismes de mise en commun des ressources et à créer une certitude quant à la demande de vaccins produits en Afrique ;

(b) Progrès réalisés

Aucune information actualisée.

Paragraphe 3

(a) Texte

Exhorte la Commission économique pour l'Afrique à aider ses États membres à identifier, conserver et développer la main-d'œuvre, les produits de propriété intellectuelle, le savoir-faire industriel, la technologie et le financement nécessaires à un secteur de production de vaccins commercialement viable et financièrement durable en Afrique.

(b) Progrès réalisés

Aucune information actualisée.

D. Résolution 986 (LIV) : Données et statistiques

Paragraphe 1

(a) Texte

Demande aux États membres de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir le travail de transformation et de modernisation des statistiques officielles qu'effectue le Groupe africain créé par la Commission africaine de statistique de la Commission économique pour

l'Afrique et comprenant les responsables des organismes nationaux de statistique en Afrique, et leur demande d'adopter et de mettre en œuvre une feuille de route pour la transformation et la modernisation des systèmes nationaux statistiques ;

(b) Progrès réalisés

Le secrétariat du groupe africain a apporté un appui aux équipes techniques dans l'évaluation des systèmes statistiques nationaux en Afrique, la numérisation et l'intégration des initiatives de science des données, la coordination des méthodes d'enquête des systèmes statistiques nationaux et la législation statistique, y compris les systèmes de données administratives et autres sources. Le secrétariat a également contribué à l'élaboration de la feuille de route pour la transformation et la modernisation des statistiques officielles en Afrique.

En collaboration avec l'*Office for National Statistics* du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la CEA a apporté son concours au renforcement des capacités des cadres supérieurs des bureaux nationaux de statistique du Botswana, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de la Gambie et du Lesotho, afin de leur fournir les compétences requises pour diriger leurs institutions. Elle aide également les États membres à moderniser leurs cadres juridiques nationaux en matière de statistique afin de mettre en place des systèmes statistiques qui se distinguent par leur capacité à s'adapter et leur résilience.

Paragraphe 2

(a) Texte

Appelle les organisations panafricaines et les partenaires à orienter et à coordonner leur soutien en faveur de la modernisation des systèmes statistiques nationaux ;

(b) Progrès réalisés

En octobre 2022, la CEA a accueilli la huitième session du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui a abouti à la création d'un groupe de travail sur l'intégration de la géographie et des statistiques, dont la mission est de moderniser les systèmes statistiques nationaux.

Elle a organisé le dixième Forum sur le développement de la statistique en Afrique en octobre 2022 dans le but d'établir et renforcer les liens entre les pays, les partenaires et les institutions qui soutiennent le renforcement des capacités statistiques, permettant ainsi de tirer parti des possibilités existantes pour accélérer la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux.

Paragraphe 3

(a) Texte

Exhorte les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à consacrer des ressources financières suffisantes à la mise en place de systèmes statistiques modernes qui répondent de manière adéquate aux besoins en statistiques et en données officielles pour la planification et la prise de décisions ;

(b) Progrès réalisés

Au cours de la seizième réunion du Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de statistique, qui s'est tenue en décembre 2022, la CEA a préconisé l'allocation adéquate de ressources financières pour la mise en place de systèmes statistiques modernes.

Paragraphe 5

(a) Texte

Engage les gouvernements, les entités du système des Nations Unies et les partenaires de développement à fournir un soutien financier, matériel et technique aux États membres qui n'ont pas entrepris de recensement lors de la série de 2020 pour qu'ils entreprennent des recensements avant la fin de la série 2020 en 2024 et à soutenir la mise en œuvre en Afrique de recensements entièrement basés sur la technologie lors de la série 2030 (2025-2034) ;

(b) Progrès réalisés

La CEA déploie des outils informatiques conçus en interne, notamment un tableau de bord pour le suivi du recensement sur le terrain, un système d'assistance sur le terrain et de suivi des problèmes de recensement, un outil de provisionnement de tablettes et un référentiel de questions censitaires électroniques pour soutenir les entreprises de recensement numérique en Afrique.

La CEA a fourni un appui technique à plusieurs États membres pour aider à la planification et à la réalisation des recensements lors du cycle de 2020, y compris le renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de diffusion des résultats des recensements afin d'en augmenter l'utilisation, l'accessibilité et l'impact.

En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'*Office for National Statistics* du Royaume-Uni, la CEA a mené des missions dans 13 pays africains, à savoir l'Afrique du Sud, le Ghana, le Kenya, Maurice, la Namibie, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, les Seychelles, la Sierra Leone, le Togo, la Zambie et le Zimbabwe, afin d'évaluer leur état de préparation à la réalisation d'un recensement national de la population et de leur apporter une assistance technique, notamment la fourniture de tablettes pour la collecte des données.

Paragraphe 6

(a) Texte

Demande à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec d'autres partenaires régionaux clés, notamment la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, de continuer à aider ses États membres à renforcer les capacités de leurs systèmes statistiques et de données ;

(b) Progrès réalisés

En collaboration avec la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine, la CEA a aidé à la formulation de stratégies nationales pour le développement de la statistique dans 20 pays, à savoir le Burundi, le Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, la Guinée équatoriale, le Lesotho, Madagascar, le Mozambique, la Namibie, le Niger, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, les Seychelles, la Sierra Leone, le Togo, la Zambie et le Zimbabwe.

La CEA a aidé l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à élaborer la Stratégie régionale pour le développement de la statistique, 2021-2025. Parallèlement à cette stratégie, les groupes de travail techniques du comité de la statistique de l'IGAD ont établi des indicateurs clés sur les priorités en matière de migration, rédigé la première édition du rapport sur les statistiques des migrations et élaboré et adopté des projets de cadres sur la politique de partage des données et sur l'évaluation de la qualité des données.

Paragraphe 7**(a) Texte**

Demande également à la Commission économique pour l'Afrique de collaborer avec les pays et les partenaires de développement pour mobiliser un financement spécial destiné à aider les États membres de la Commission qui rencontrent des difficultés financières dans le cadre du développement de leurs systèmes statistiques et de données.

(b) Progrès réalisés

La CEA a mobilisé environ 2 millions d'euros auprès de l'Union européenne, par l'intermédiaire d'Eurostat, pour soutenir le suivi de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et des statistiques en Afrique de 2021 à 2023. Ce programme couvre trois domaines, à savoir les données administratives, un tableau de bord des objectifs de développement durable et l'intégration des données géospatiales et des processus statistiques.

E. Résolution 987 (LIV) : L'appui de la Commission économique pour l'Afrique aux pays les moins avancés dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**Paragraphe 1****(a) Texte**

Demande à la Commission économique pour l'Afrique de faire rapport sur les progrès réalisés par les pays africains les moins avancés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Doha ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a commencé à rédiger un rapport préliminaire sur la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés, qui est axé sur les éléments clés du Programme d'action et fournit des données de référence pour suivre les résultats obtenus au regard de celui-ci.

Paragraphe 2**(a) Texte**

Demande également à la Commission économique pour l'Afrique de déployer tous les outils et ressources appropriés pour soutenir la planification, l'élaboration de politiques macroéconomiques et la gestion de la dette fondées sur des données probantes dans les pays africains les moins avancés ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a déployé une panoplie d'outils et de ressources, notamment un modèle macroéconomique et une boîte à outils pour la planification et l'établissement de rapports intégrés, afin de soutenir la planification, l'élaboration de politiques macroéconomiques et la gestion de la dette fondées sur des données probantes. La boîte à outils a permis d'aligner les plans de développement nationaux du Botswana, du Burkina Faso, de l'Égypte, du Ghana, du Malawi, des Seychelles et de la Zambie sur les programmes de développement continental et mondial, à savoir l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, respectivement.

Paragraphe 3**(a) Texte**

Demande en outre à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, de continuer à aider les pays les moins avancés dans la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en coordonnant son action avec celle de diverses entités des Nations Unies, en sensibilisant l'opinion mondiale, en mobilisant le soutien et les ressources de la communauté internationale en faveur des pays les moins avancés, en créant des partenariats multipartites et en s'adressant à toutes les parties prenantes, notamment en établissant des partenariats avec la société civile et le secteur privé, afin de renforcer le soutien à ces pays.

(b) Progrès réalisés

La CEA coordonne les activités de l'Équipe spéciale interinstitutions sur la sortie de la catégorie des PMA et la transition en douceur, notamment sur six offres de services aux pays qui sont admissibles au retrait de la liste des PMA. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, la CEA assure le suivi des progrès réalisés par les PMA et les petits États insulaires en développement dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et en rend compte.

F. Résolution 988 (LIV) : L'accroissement des investissements dans les transports pour optimiser les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine

Paragraphe 2**(a) Texte**

Prie la Commission économique pour l'Afrique de diffuser largement les conclusions de l'étude et d'entreprendre, si nécessaire, d'autres études sur la question ;

(b) Progrès réalisés

En mai 2022, la CEA a publié un rapport de synthèse relatif aux incidences de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sur la demande d'infrastructures et de services de transport. Ce rapport contient une analyse des effets de la ZLECAf sur les flux commerciaux dans la région africaine et comprend une évaluation des méthodes par lesquelles les signataires de l'Accord portant création de la ZLECAf peuvent tirer pleinement parti de ses avantages grâce à une planification intégrée du commerce et des transports.

Paragraphe 3**(a) Texte**

Demande à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à aider les États membres à mettre en œuvre le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Marché unique du transport aérien africain ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a favorisé la tenue, en février 2022, de consultations entre des responsables techniques du Soudan du Sud et le Directeur général du projet de corridor de transport Port de Lamu-Soudan du Sud-Éthiopie et d'autres responsables de haut niveau, sur la manière de mobiliser un soutien accéléré en faveur de la mise en œuvre du projet au Soudan du Sud. En outre, une table ronde a été organisée en mars 2022 pour examiner le potentiel d'investissement du projet de création d'un "pont terrestre" entre Lamu, au Kenya, et Douala, au Cameroun.

Paragraphe 4**(a) Texte**

Prie la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec ses principaux partenaires, notamment la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, d'aider ses États membres à mobiliser des ressources financières pour la modernisation des liaisons de transport qui sont essentielles à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et pour l'investissement dans les équipements de transport nécessaires pour faire face à l'augmentation du volume des échanges induite par la Zone de libre-échange continentale africaine.

(b) Progrès réalisés

En septembre 2022, la CEA a été le fer de lance du projet de création du *Lamu Port-South Sudan-Ethiopia Transport Business Council* pour faciliter la participation du secteur privé à la mise en œuvre du projet de corridor. Le *Business Council* sera le principal organe de mobilisation et la principale plateforme de coopération et de collaboration avec le secteur privé.

G. Résolution 989 (LIV) : Certification carbone**Paragraphe 1****(a) Texte**

Demande à la Commission économique pour l'Afrique d'apporter un soutien technique et consultatif à ses États membres intéressés par la mise en œuvre des processus de certification et d'accréditation carbone en termes d'accès aux marchés des crédits carbone et aux commissions régionales sur le climat, telles que la Commission climat du bassin du Congo ;

(b) Progrès réalisés

La CEA et la Commission climat du bassin du Congo ont produit conjointement un protocole et des boîtes à outils harmonisés pour aider les concepteurs de projets à suivre, à vérifier et à communiquer de manière cohérente les réductions d'émissions de carbone, et pour soutenir les 16 États membres de la Commission climat dans la création d'un marché des droits d'émission de carbone à haute intégrité. En outre, la CEA a produit un registre régional numérique du carbone pour ces 16 États membres.

Paragraphe 2**(a) Texte**

Prie la Commission économique pour l'Afrique de continuer à apporter un soutien au renforcement des capacités de ses États membres intéressés et des commissions régionales sur le climat, telles que la Commission climat du bassin du Congo, en matière de comptabilisation et de notification des processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a élaboré et validé des matériels de formation sur le développement du marché des droits d'émission de carbone, y compris l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, et sur la vérification et la certification carbone à l'intention des hauts fonctionnaires africains, notamment ceux de la Commission climat du bassin du Congo et des commissions sur le climat pour la région du Sahel et les États insulaires.

En août 2022, la CEA a dirigé une réunion d'experts à Addis-Abeba, permettant aux points focaux des États membres du Fonds bleu pour le bassin du Congo de la Commission climat du bassin du Congo de s'engager dans un apprentissage par les pairs avec des experts de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Groupe de la Banque mondiale, du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, d'entreprises des États-Unis d'Amérique et de divers pays africains sur la mise au point de projets de réduction et de compensation des émissions de carbone et la certification carbone.

Paragraphe 3**(a) Texte**

Demande à la Commission économique pour l'Afrique de fournir un appui technique et consultatif à ses États membres intéressés pour évaluer le potentiel de stockage du carbone de leurs actifs naturels ;

(b) Progrès réalisés

Une étude sur la cartographie des processus et des modèles de certification du carbone et des forêts, ainsi que sur les avantages qui en découlent pour les entreprises, les investisseurs et les communautés locales, est presque terminée. Les résultats de cette étude guideront les activités de la CEA relatives au renforcement des capacités en matière de développement du marché de la certification carbone pour la Commission climat du bassin du Congo, les commissions sur le climat pour la région du Sahel et les États insulaires, ainsi que les pays ayant besoin d'un soutien.

Paragraphe 4**(a) Texte**

Demande également à la Commission économique pour l'Afrique de s'associer aux banques régionales de développement pour élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières, en s'appuyant sur les possibilités offertes par les crédits d'émission de carbone.

(b) Progrès réalisés

Une évaluation des projets de réduction des émissions de carbone ayant un fort potentiel commercial pour les 16 États membres de la Commission climat du bassin du Congo, les États côtiers le long de l'océan Indien occidental et les pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest a été effectuée en octobre 2022. En collaboration avec la Banque africaine d'import-export et d'autres partenaires, la CEA présentera les projets ainsi identifiés aux investisseurs lors d'un forum des entreprises qui se tiendra à Addis-Abeba en février 2023.

H. Résolution 990 (LIV) : Lutte contre les flux financiers illicites et recouvrement des avoirs perdus**Paragraphe 2****(a) Texte**

Demande à la communauté internationale de prendre les mesures appropriées aux niveaux national, régional et mondial pour faire en sorte que

les flux financiers illicites soient traités comme un défi commun à tout le système au niveau mondial et que la communauté internationale adopte un mécanisme de coordination mondiale pour surveiller systématiquement les flux financiers illicites ;

(b) Progrès réalisés

Dans sa résolution 76/196, l'Assemblée générale a demandé pour la première fois au Secrétaire général de faire rapport sur les initiatives mondiales et régionales de lutte contre les flux financiers illicites. Deux mesures de la CEA ont alimenté le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale, intitulé "Coordination et coopération internationales visant à lutter contre les flux financiers illicites" (A/77/304), datant d'août 2022.

Dans son rapport, le Secrétaire général a indiqué que la CEA, en collaboration avec la CNUCED et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les deux dépositaires de l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable relatif aux flux financiers illicites, avait mené dans 12 pays africains des essais pilotes des méthodologies convenues au niveau mondial pour mesurer les flux financiers illicites liés à la fraude fiscale. Le Secrétaire général a noté le leadership politique qui émerge en Afrique, comme en témoigne l'appel lancé par le Comité d'experts, lors de la session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique qui s'est tenue en mai 2022, pour que l'ONU entame des négociations, sous ses auspices, sur une convention internationale en matière fiscale.

Paragraphe 3

(a) Texte

Demande au secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique de coopérer avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, le Forum des administrateurs fiscaux des pays africains et d'autres partenaires de développement pour renforcer les capacités des États membres de la Commission économique pour l'Afrique et des institutions, notamment en matière de politique et d'administration fiscales, de coopération fiscale internationale, de lutte contre le blanchiment d'argent, de prévention de la corruption et de mesures coercitives connexes, de recouvrement et de restitution des actifs, et de gouvernance des ressources naturelles ;

(b) Progrès réalisés

La CEA a contribué au renforcement des capacités concernant la mise en œuvre de timbres fiscaux et l'amélioration de la réglementation fiscale dans quatre pays, à savoir l'Éthiopie, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Soudan. Il est à noter que la CEA a organisé en novembre 2022 un voyage d'étude auprès de l'Autorité fiscale du Mozambique pour les représentants des ministères éthiopiens chargés des finances et des recettes fiscales afin de faciliter un échange de connaissances.

Paragraphe 4

(a) Texte

Demande également au secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique et aux partenaires de développement d'élaborer un plan de renforcement des capacités dans les domaines fiscaux susmentionnés, qui sera examiné par les ministres lors d'une réunion en ligne prévue en septembre 2022 ;

(b) Progrès réalisés

Aucune information actualisée.

Paragraphe 5**(a) Texte**

Prie le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires de renforcer les capacités des pays africains permettant de combler les lacunes de l'architecture institutionnelle, afin de développer leur aptitude à suivre et à mesurer l'évolution des flux financiers illicites au titre de l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable, à en rendre compte et à concevoir des mesures pour endiguer les flux financiers illicites ;

(b) Progrès réalisés

En collaboration avec la CNUCED, la CEA a fourni un appui technique pour renforcer l'architecture institutionnelle de la lutte contre les flux financiers illicites dans 12 pays pilotes, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, l'Égypte, le Gabon, le Ghana, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, le Sénégal et la Zambie. Cela a permis de produire des estimations statistiques préliminaires des flux financiers illicites et de créer des structures interinstitutionnelles pour lutter contre ces flux.

Paragraphe 6**(a) Texte**

Prie également l'Organisation des Nations Unies d'entamer, sous ses auspices, des négociations relatives à une convention internationale en matière fiscale, avec la participation de tous les États Membres et des parties prenantes concernées, en vue d'éliminer l'érosion de la base d'imposition, le transfert de bénéfices, l'évasion fiscale, y compris l'imposition des plus-values, et d'autres abus fiscaux.

(b) Progrès réalisés

En novembre 2022, la Deuxième Commission de l'Assemblée générale a adopté un projet de résolution sur la promotion d'une coopération fiscale internationale inclusive et efficace à l'ONU, qui avait été présenté par le Nigéria, au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États africains¹. Le 30 décembre 2022, sur recommandation de la Deuxième Commission, l'Assemblée générale a adopté la résolution 77/244 dans laquelle elle a décidé d'entamer des discussions sur la possibilité d'élaborer un cadre ou un instrument de coopération fiscale internationale. Les États Membres pourront donc entamer des discussions intergouvernementales sur des réformes ambitieuses de la structure de gouvernance mondiale afin de mettre un frein aux abus fiscaux des multinationales.

I. Résolution 991 (LIV) : Le programme de gestion de la culture et du patrimoine**Paragraphe 1****(a) Texte**

Demande à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir le programme de gestion du patrimoine dans le but d'apporter une contribution aux initiatives continentales qui promeuvent les secteurs de la culture et de la création comme levier de développement durable ; et de demander instamment aux États membres de fournir un appui technique et financier pour la mise en œuvre du programme ;

¹ A/C.2/77/L.11/Rev.1.

(b) Progrès réalisés

La CEA a apporté son concours au renforcement des capacités en matière de gestion du patrimoine pour 114 fonctionnaires de trois États membres et a donné des bourses à 20 experts du patrimoine de huit États membres pour qu'ils suivent un cours de formation de cadres et à 17 autres pour qu'ils suivent un cours sur les outils numériques facilitant la gestion du patrimoine culturel, avec la participation des communautés. Parmi les autres activités de renforcement des capacités, on peut citer la collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'*Open Society Initiative for West Africa* sur l'engagement des dirigeants communautaires en faveur de la promotion et de la protection des ressources patrimoniales, l'octroi de bourses de formation à des experts du patrimoine et le renforcement ciblé des capacités des pays pilotes par l'intermédiaire d'un partenaire de mise en œuvre, à savoir la *Heritage Management Organization*.

Paragraphe 2**(a) Texte**

Prie instamment la Commission économique pour l'Afrique de continuer à encourager les États membres à redoubler d'efforts pour reconnaître le potentiel économique de leurs ressources patrimoniales et à consacrer une part importante de leur budget à leur protection, leur gestion et leur mise en valeur ;

(b) Progrès réalisés

En juin 2022, la CEA a soutenu le renforcement des capacités de 21 dirigeants communautaires et experts du patrimoine de 12 États membres en matière de promotion et de protection des ressources patrimoniales afin de transformer les communautés en parties prenantes actives. En outre, la CEA a apporté son concours à l'élaboration d'un projet de cadre d'action pour guider les dirigeants communautaires dans la promotion et la protection des ressources patrimoniales.

Paragraphe 3**(c) Texte**

Prie la Commission économique pour l'Afrique de continuer d'engager les institutions clefs du continent africain et les organisations internationales intervenant dans la gestion, le développement et le financement du secteur des arts, de la culture et du patrimoine, à collaborer à la mise en œuvre du programme afin de renforcer la contribution économique du secteur.

(d) Progrès réalisés

En collaboration avec d'autres parties prenantes clés, notamment la Commission de l'Union africaine, le Fonds pour le patrimoine mondial africain, le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et *Atlantic Council*, la CEA entend faciliter la conférence annuelle de 2023 sur la gestion du patrimoine en Afrique grâce aux consortiums continentaux qu'il est prévu de bâtir autour des questions relatives à la gestion, au développement et au financement du secteur des arts, de la culture et du patrimoine.